



SYVICOL

Syndicat des Villes et
Communes Luxembourgeoises

Aux membres du comité du SYVICOL

Convocation urgente

Madame, Monsieur,

Par la présente, conformément à l'article 14 de la loi du 23 février 2001 concernant les syndicats de communes, nous vous prions de bien vouloir assister à une réunion du comité du SYVICOL, qui aura lieu

jeudi le 22 juillet 2021 à 12h00
dans la salle de réunion de l'Hôtel de Ville de Luxembourg.

Point unique de l'ordre du jour :

2^e avis complémentaire relatif au projet de loi n°7126 relative aux sanctions administratives communales modifiant : 1. Le Code pénal ; 2. Le Code de procédure pénale ; 3. La loi communale modifiée du 13 décembre 1988 et au projet de loi n°7124 portant modification : 1° de la loi modifiée du 7 novembre 1996 portant organisation des juridictions de l'ordre administratif ; 2° de la loi modifiée du 21 juin 1999 portant règlement de la procédure devant les juridictions administratives ; en vue de l'institution d'un recours contre les décisions de sanctions administratives communales

L'urgence s'explique par l'état d'avancement des projets de loi à aviser et par le fait que le projet d'avis complémentaire figurait déjà à l'ordre du jour de la réunion du 12 juillet 2021, mais ne pouvait pas être adopté à ce moment, faute de temps.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Luxembourg, le 14 juillet 2021
Pour le bureau du SYVICOL,

Le secrétaire,
Gérard Koob

Le président,
Emile Eicher